



# **Budget Primitif 2023**

## **Rapport de présentation**

**Conseil Municipal du 16 mars 2023**

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Vue d'ensemble</b> .....	6
<b>I- Vue d'ensemble du budget principal</b> .....	6
<b>II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire</b> .....	6
<b>III- Repères des ratios financiers du budget 2023</b> .....	7
<b>Les dépenses</b> .....	8
<b>I- Les moyens humains</b> .....	8
<b>II- Les moyens d'intervention</b> .....	10
<b>III- Les subventions et participations</b> .....	32
<b>IV- La dette</b> .....	33
<b>V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses</b> .....	35
<b>Les recettes</b> .....	36
<b>I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante</b> .....	36
<b>II- La fiscalité</b> .....	36
<b>III- Les dotations et subventions de fonctionnement</b> .....	38
<b>IV- Les subventions d'équipement</b> .....	39
<b>V- Les cessions</b> .....	40
<b>VI- Le recours à l'emprunt</b> .....	40
<b>VII- Produits financiers et produits exceptionnels</b> .....	41
<b>Budget annexe Centre Nautique Eurocéane</b> .....	42

# Introduction

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 9 février 2023 a posé et décrit le contexte dans lequel ce Budget Primitif (BP) 2023 a été élaboré et sera exécuté. Il s'inscrit dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution économique et géopolitique global.

Ainsi, malgré de fortes tensions inflationnistes sur les prix qui incite à la prudence, la Ville sait pouvoir s'appuyer sur une assise financière solide permettant le déploiement des engagements pris par la majorité municipale.

**Les priorités politiques sont identiques à celles développées dans le rapport d'Orientation Budgétaire.**

**Le Budget 2023 soumis au vote de l'assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :**

- Une stabilité du niveau de fiscalité municipale pour la 22<sup>ième</sup> année consécutive ;
- Une stabilité des dotations versées par l'Etat dans un contexte où la loi de finances 2023 n'apporte aucune modification notable ;
- Une hausse subie des dépenses réelles de fonctionnement de +9.9 % dans un contexte inflationniste inédit sur les prix des matières premières, de l'énergie et des mesures gouvernementales impactant fortement la masse salariale. Malgré tout, le ratio de dépenses par habitant (1086 € / hab.) reste équivalent à la moyenne nationale de la strate (1099 € / hab. source DGCL 2022) ;
- Une hausse exceptionnelle de la contribution versée au nouveau délégataire de la piscine eurocéane pour compenser ses pertes d'exploitation durant les travaux (+143 %) ;
- Une politique de subventions aux associations maintenue leur permettant de poursuivre leurs actions à destination de la population ;
- Une hausse de la subvention versée au budget CCAS de 150 000 € destinée à soutenir financièrement le projet social du CCAS et garantir un relais des actions et des priorités de la commune tel que le développement du lien social ou la lutte contre l'isolement ;
- Des ressources fiscales très dynamiques indexées sur le niveau de l'inflation (+7.1 %) permettant d'amortir en partie la hausse subie des dépenses de fonctionnement ;
- Des dépenses d'équipement consolidées (budget principal et budget annexe Eurocéane) qui s'élèvent à 6 374 443 €, soit un niveau supérieur au BP 2022 (4 676 300 €).

**L'année 2023 sera bien évidemment marquée par les travaux de réhabilitation du centre nautique Eurocéane (3.7 M€) mais également par la mise en place d'une politique de modernisation et d'entretien des équipements, bâtiments et services municipaux et ce, dans plusieurs domaines.**

C'est ainsi que des investissements importants seront consacrés à des travaux de rénovation énergétique tels que :

- La réfection de la toiture des terrains de tennis / tennis de table pour 150 000 € ;
- La réfection de la toiture terrasse de la maison des associations pour 30 500 € ;
- La rénovation des blocs sanitaire de l'école Pierre Curie élémentaire pour 60 000 € ;

- La remise à neuf de 3 salles de classes à l'école élémentaire Berthelot pour 42 000 € ;

Le projet d'extension de la salle des archives municipales avec la création d'un espace de consultation pour le public et le remplacement des châssis du rez de jardin de l'hôtel de ville (100 000 €) ; des solutions techniques sont à l'étude. Une enveloppe budgétaire importante est aussi consacrée au Développement Durable, sous toutes ses facettes : 1.001.357 € en fonctionnement et 677.500 € en investissement (les éléments seront développés dans le rapport « Orientation 3 »). La flambée du prix des énergies impose à la Ville d'accélérer son action en faveur de la transition écologique et de mettre en place un plan de sobriété énergétique. Le lancement des études sur 2023 (notamment étude sur le potentiel photovoltaïque du patrimoine communal ou sur la résilience hydraulique développée page 21 du rapport) permettra de programmer la mise en œuvre d'actions opérationnelles à compter de 2024.

D'autres travaux ou actions seront également mis en œuvre pour améliorer encore davantage le confort des usagers et plus globalement des habitants, avec notamment :

- La poursuite de la végétalisation des autres cours d'écoles qui se traduit par le lancement des études préparatoires en 2023 (30 000 €) pour des travaux d'aménagement de l'école du Village et Pierre Curie en 2024. Ce projet pluriannuel d'investissement de la mandature participe au bien-être des enfants et répond aux enjeux climatiques ;
- La création d'un îlot de « fraîcheur » dans le jardin de Crescendo pour 20 000 € afin de protéger les tout-petits des fortes chaleurs durant l'été ;
- Le renouvellement du mobilier urbain (conteneurs déchets, bancs...etc.) pour 46 500 € ;
- La reconstruction de l'école maternelle Camus et donc plus largement la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Camus. Les réflexions sont d'ores et déjà engagées. Une étude de programmation est en cours et permettra le lancement d'une procédure de concours d'architecte cette année (40 000 € d'indemnités de concours aux candidats non retenus).

Côté trame verte, la Ville consacrera une part importante de son budget cette année encore aux travaux d'aménagements, d'embellissement et de valorisation du patrimoine naturel à la promotion de nos espaces verts, au renouvellement des massifs et aux replantations d'alignements d'arbres (402 000 € en fonctionnement et 106 000 € en investissement). Il s'agit de préserver la biodiversité et de valoriser les atouts de la commune. Ils font de la Ville aujourd'hui sa renommée et sa qualité de vie.

Enfin, l'année 2023 sera marquée, à la rentrée de septembre, par un changement majeur de cap dans la politique sociale de la collectivité, à savoir la refonte des systèmes de tarification des services (notamment périscolaire et extrascolaire) au bénéfice des familles qui verront le nombre de tranches du quotient familial s'élargir de façon significative et s'appliquer de façon automatique à leur situation.

Ce nouveau mode de tarification permettra aux familles de bénéficier des services de la collectivité à hauteur de leur faculté contributive, et de simplifier, en automatisant, l'accès à ce nouveau dispositif.

Il en résulte que le budget principal présenté ci-dessous est équilibré et s'élève à **27.4 M€** dont **23.3 M€** en fonctionnement et **4.07 M€** pour la section d'investissement :

**Budget principal**

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Dépenses réelles 21.7 M€	Recettes réelles 23,3 M€	Dépenses = 2,9 M€	Virement du fonct = 1,6 M€
Autofinancement = 1,6 M€		Rembt emprunts = 1,2 M€	Cessions = 0.5 M€
			Subventions + divers = 1,1 M€
			Annulation mandats N-1 = 0.90 M€
<b>Total section fonctionnement : 23,3 M€</b>		<b>Total section investissement : 4,07 M€</b>	

**Le budget annexe Eurocéane** est quant à lui totalement transformé par rapport aux années antérieures. Dans un souci d'optimisation et de récupération de la TVA (soit 950 K€), le montant total des travaux (3.7 M€ HT) ainsi que les financements (2.7 M€) sont inscrits sur le budget annexe. Il est à noter que les études de maîtrise d'œuvre déjà mandatées ou reportées sur le budget principal en 2022 (environ 984 k€) devront être annulées et remandatées sur le budget Eurocéane afin d'ouvrir les droits à déduction de la TVA.

**Budget annexe eurocéane**

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Dépenses réelles 0.9 M€	Recettes réelles 1.07 M€	Reprise mandats = 0.9 M€	Emprunt eurocéane = 2M€
Autofinancement = 84 k€		Trx eurocéane = 3.7 M€	Subv eurocéane = 2.7 M€
		Rembt emprunts = 50 k€	Virement du fonct = 84 k€
<b>Total section fonctionnement : 1.07 M€</b>		<b>Total section investissement : 4,7 M€</b>	

# BP 2023 - Vue d'ensemble

## I- Vue d'ensemble du budget principal

### Budget 2023 - EQUILIBRE D'ENSEMBLE

		BP 2022 (hors provisions)	BP 2023	% évol / BP22			BP 2022 (hors reprise N-1)	BP 2023	% évol / BP22
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	4 667 960	5 130 597	9.9%	70 Produits des services		1 625 484	1 778 870	9.4%
	012 Charges de personnel	12 160 109	12 834 232	5.5%	73 Impôts et taxes		15 280 425	16 920 254	10.7%
	65 Charges de gestion courante	2 075 002	2 842 325	37.0%	74 Dotations et subventions		4 035 756	4 204 005	4.2%
	014 Atténuation de produits	623 055	622 575	-0.1%	75 Autres produits de gestion		141 780	129 843	-8.4%
	66 Charges financières	225 027	246 124	9.4%	013 Atténuations de charges		121 500	113 922	-6.2%
	67 Charges exceptionnelles	9 500	-	-100.0%	76 Produits financiers		27 744	18 760	-32.4%
	68 Provisionnement	100 000	110 000	10.0%	77 Produits exceptionnels		16 000	50 000	212.5%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>19 860 653</b>	<b>21 785 853</b>	<b>9.7%</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>21 248 689</b>	<b>23 215 654</b>	<b>9.3%</b>
	042 Opération d'ordre	801 690	859 301	7.2%	042 Opération d'ordre		91 200	129 500	42.0%
	023 Virement à l'investissement	827 546	700 000	-15.4%					
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>1 629 236</b>	<b>1 559 301</b>	<b>-4.3%</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>91 200</b>	<b>129 500</b>	<b>42.0%</b>	
022 Dépenses imprévues	-	-		002 Résultat N-1 reporté		-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>21 489 889</b>	<b>23 345 154</b>	<b>8.6%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>21 339 889</b>	<b>23 345 154</b>	<b>9.4%</b>	

		BP 2022 (hors provisions)	BP 2023	% évol / BP22			BP 2022 (hors reprise N-1)	BP 2023	% évol / BP22
Investissement	16 Remboursement dette	1 104 848	1 128 351	2.1%	024 Produits des cessions		537 000	490 000	-8.8%
	2.. Dépenses d'équipement (PPI)	4 671 299	2 538 379	-45.7%	10 Dotations et fonds propres		295 303	521 638	76.6%
	204 Subventions d'équipement	-	58 000		13 Subventions d'équipement		686 806	341 779	-50.2%
	10 Dégrevements divers	5 000	15 000	200%	27 Prise en charge dette - MRN		113 808	90 865	-20.2%
	45 Opération sous mandat	-	-		2.. Annulation mandats N-1		-	865 647	
	<b>RAR N-1 en dépenses</b>				<b>RAR N-1 en recettes</b>				
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 781 147</b>	<b>3 739 730</b>	<b>-35.3%</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 632 917</b>	<b>2 309 929</b>	<b>41.5%</b>
	040 Opération d'ordre	91 200	129 500	42.0%	040 Opération d'ordre		801 690	859 301	7.2%
	041 Opérations patrimoniales	200 000	200 000	0.0%	041 Opérations patrimoniales		200 000	200 000	0.0%
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>291 200</b>	<b>329 500</b>	<b>13.2%</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>1 829 236</b>	<b>1 759 301</b>	<b>-3.8%</b>
001 Reprise de résultat déficitaire	-	-		001 Résultat N-1 reporté		-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>6 072 347</b>	<b>4 069 230</b>	<b>-33.0%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 462 153</b>	<b>4 069 230</b>	<b>17.5%</b>	

Comme indiqué dans l'introduction ci-dessus, le budget primitif 2023 est équilibré et, contrairement aux années précédentes, ne nécessite pas une reprise anticipée du résultat. Cette reprise du résultat 2022 ainsi que les reports seront présentés au budget supplémentaire du mois de juin après le vote du compte administratif.

(Afin de ne pas fausser la lecture et l'analyse comparative, le rappel du BP 2022 présenté dans la vue d'ensemble ci-dessus ne tient pas compte des provisions de 6.63 M€ ni des restes à réaliser 2021).

## II- Virement à l'investissement et équilibre budgétaire

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement s'élève à 1 559 301 €, soit 859.301 € d'amortissement et 700.000 € de virement de la section de fonctionnement. **Il autorise une politique d'investissement dynamique sans recourir à l'emprunt** (sur le budget principal).

### III- Repères des ratios financiers du budget 2023

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate de 10 à 20 000
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 086.36	1099.00
2	Produit des impositions directes/population	711.01	594.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 157.66	1305.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	130.22	297.00
5	Encours de la dette/population	607.05	829.00
6	DGF/population	128.32	170.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58.91%	60.40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct	98.70%	91.00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11.25%	22.80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	52.44%	63.50%
11	Capacité d'autofinancement nette par habitant	25 €	118 €
12	Capacité de désendettement	7.9 ans	5 ans

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, **les ratios financiers de 1 à 10** doivent obligatoirement être présentés dans les maquettes budgétaires. La ville de Mont-Saint-Aignan présente ici des ratios financiers tout à fait satisfaisants. Les ratios notamment de dépenses de fonctionnement par habitant (1086 €/hab.), d'encours de dette (607 €/hab.) ou de dépenses de personnel (58.91%) restent inférieurs aux moyennes nationales de la strate (*source DGCL 2022*).

**Les ratios prudentiels 11 et 12** sont donnés pour information. Ils ne sont pas obligatoires. La capacité de désendettement est par exemple un indicateur de solvabilité théorique qui indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible.

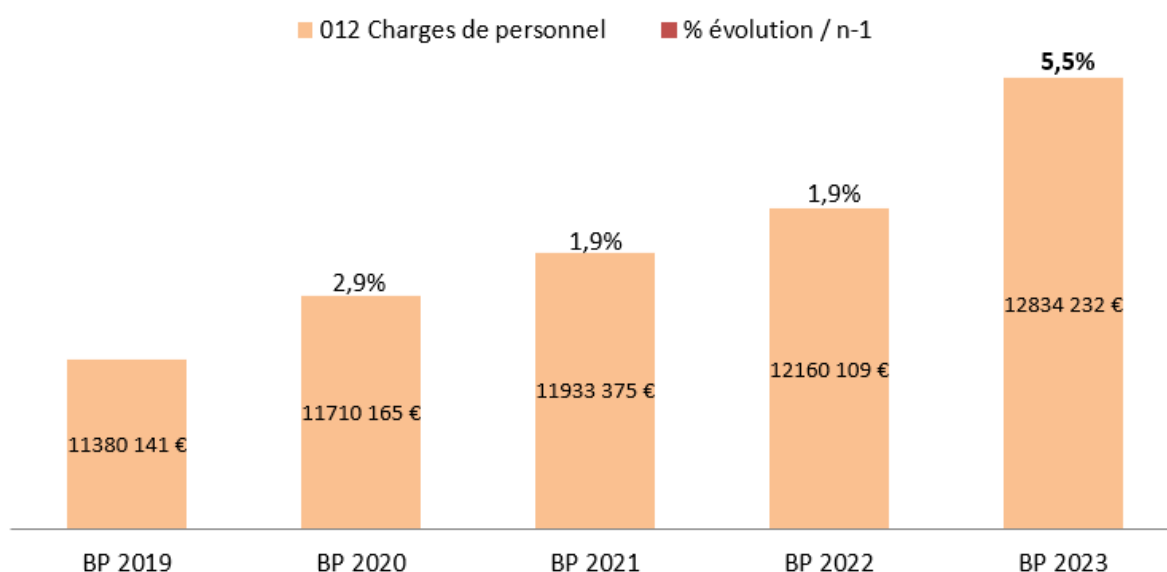
Selon les prévisions budgétaires 2023, le ratio de désendettement de la Ville se maintiendrait bien en dessous du plafond prudentiel des 12 années, conformément à la stratégie financière définie. Un pic à 7.9 ans est estimé en 2023 lié à l'effort d'investissement sur le centre nautique mais ce ratio devrait revenir en fin de mandat à un niveau comparable à la moyenne nationale, soit 5 ans.

# BP 2023 – Dépenses

## I- Les moyens humains

Chapitre 12 – Dépenses de personnel	12 834 232 €
-------------------------------------	--------------

Les charges de personnel, premier poste de dépenses du budget de fonctionnement (59 %) s'élèvent à 12 834 232 €, soit une progression **de +5.5%, par rapport à 2022**. Cela représente une dépense supplémentaire de **+ 674 k€**.



Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le budget 2023 fait la synthèse entre les mesures volontaristes d'évolution des emplois de la Ville au regard des besoins et d'intégration des contraintes réglementaires.

Les principales évolutions de la masse salariale en 2023 sont les suivantes :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui amène un impact sur le traitement indiciaire de l'ensemble des agents représentant une évolution sur une année pleine estimée à **+ 330 k€** ;
- Glissement vieillesse technicité (GVT) de +1.22% (avancements d'échelons et de grades des agents), pour **117 k€** ;
- Revalorisation prévisionnelle du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour **124 k€ mais aussi des revalorisations dans certains secteurs (tels que l'animation)**. Renforcement des effectifs pour répondre à des évolutions de service. L'incidence budgétaire est estimée à **103 k€**.



Cette évolution est contenue alors même que les effectifs de la Ville passent de 279 à 288 (hors postes fonctionnels) pour permettre la mise en œuvre des priorités du mandat et garantir un service de qualité en réajustant les moyens nécessaires au fonctionnement des services.

Des agents ont ainsi été recrutés ou vont l'être prochainement tels que : un chargé de mission développement durable, un agent d'entretien/astem en raison de l'ouverture de classes dans les écoles Berthelot et Curie, un assistant d'accueil pour la petite enfance pour faire face à l'absentéisme au sein des structures, un agent en renfort sur les postes administratifs/accueil de la collectivité et un chargé de communication.

Trois postes sont également ouverts cette année, pour permettre à 3 agents ayant obtenu un concours de la fonction publique d'effectuer leur stage et de les faire évoluer dans leur nouveau cadre d'emplois.

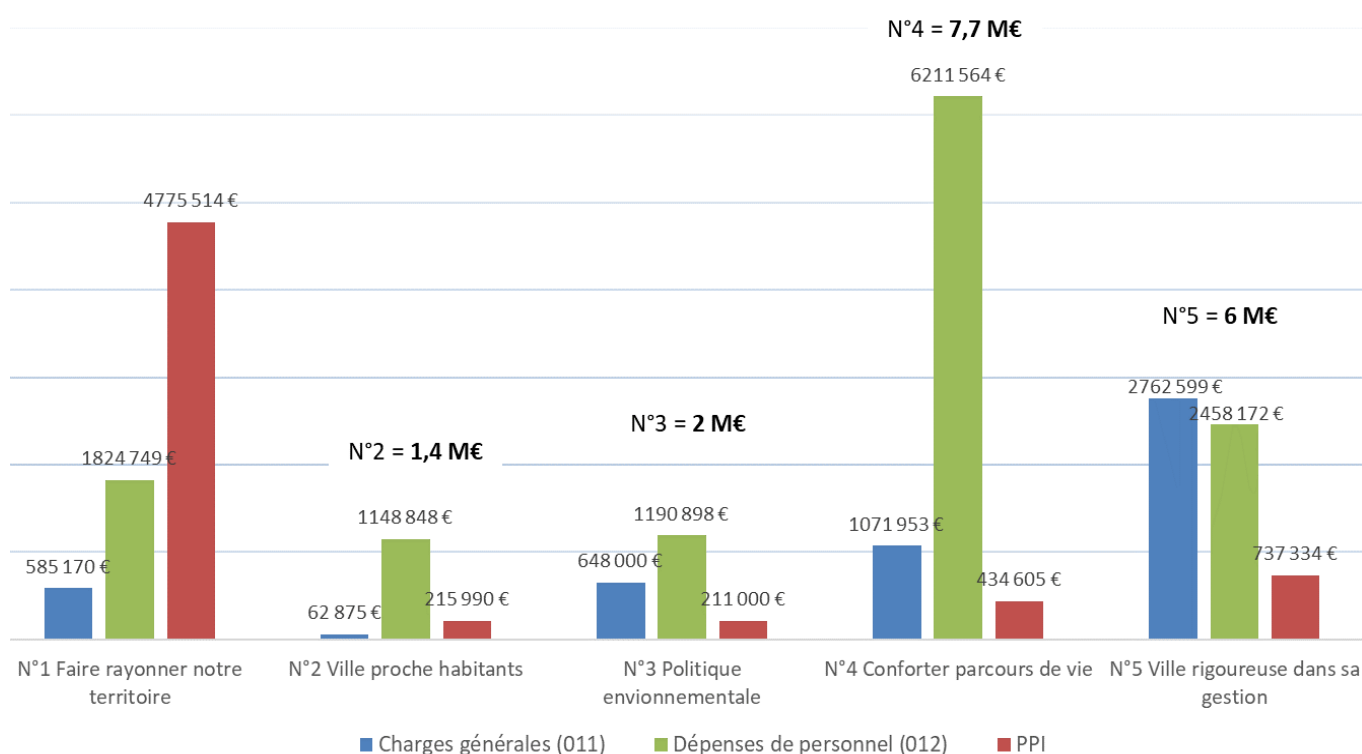
Les moyens sont optimisés pour garantir un service de qualité, avec un ratio prudentiel « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » de 59% soit un taux qui reste **inférieur à celui constaté sur la moyenne nationale des collectivités de la même strate (60.40%** *sources DGCL 2022*).

## II- Les moyens d'intervention

Les moyens d'intervention de la commune sont présentés selon une grille de lecture dépassant la séparation « fonctionnement – investissement », pour faire ressortir les crédits dédiés à la traduction **des 5 grandes orientations politiques du mandat.**

Cette déclinaison du programme de mandature permet de traduire parfaitement les ambitions budgétaires portées par la Majorité municipale :

- **Orientation n°1** - Faire rayonner le territoire, le valoriser, le faire connaître et assurer un développement harmonieux = **7,1 M€** ;
- **Orientation n°2** - Rester proche des habitants, en confortant les actions de proximité, en développant les liens avec les acteurs du territoire. Il s'agit aussi de développer de nouveaux services pour tendre davantage vers une "ville intelligente" (Smart city) = **1,4 M€** ;
- **Orientation n°3** - Poursuivre une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous. L'enjeu reste de préserver la qualité des espaces verts de la commune et de poursuivre les actions environnementales ayant un impact sur la santé de tous = **2 M€** ;
- **Orientation n°4** - Conforter les parcours de vie : il s'agit de favoriser le bien-être de tous, de garantir une place à chacun à toutes les étapes de la vie = **7,7 M€** ;
- **Orientation n°5** - Conserver une ville rigoureuse dans sa gestion par une bonne connaissance du patrimoine, une fiscalité maîtrisée, un pilotage rigoureux du budget = **6 M€**.



Parmi les orientations présentées ci-dessous, il est à noter un effort d'investissement soutenu en faveur de l'orientation n°1 puisque 75% des dépenses du programme d'investissement (tout budget confondu) seront consacrées à l'entretien et la modernisation des équipements sportifs

de la ville, au réaménagement des espaces verts vieillissants et à la réfection de nos bâtiments culturels. **Le contenu de ces 5 orientations sera développé ci-dessous :**

## Orientation n°1 : Faire rayonner notre territoire

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	585 170
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	1 824 749
Investissement - PPI	4 775 514
<b>Total</b>	<b>7 185 433</b>

### A – Favoriser un développement urbain harmonieux

<b>Favoriser un développement urbain harmonieux</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Etudes d'urbanisme	12 000	12 000	0.0%
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>0.0%</b>
<b>Investissement - Programme 1-1</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
111 - Mettre en place une politique foncière pour maîtriser le devenir du territoire	61 000	60 000	1.7%
112 - Renforcer l'attractivité et dynamiser le cœur de plateau	45 000		
	<b>106 000</b>	<b>60 000</b>	<b>76.7%</b>

La Ville souhaite poursuivre la maîtrise du développement urbain et de la qualité du cadre de vie des habitants. Cette ambition se traduit dans le budget par :

- Des crédits d'études à hauteur de **12 000 €** en vue de maintenir les prestations récurrentes (levées de géomètre, assistance technique pour la non-prolifération des enseignes publicitaires sur le territoire au travers de l'instauration et de la gestion d'une taxe annuelle sur les enseignes publicitaires) ;
- Une enveloppe de **61 000 €** afin d'encadrer les mutations foncières sur les espaces stratégiques permettant la requalification urbaine du quartier Colbert ;
- Des crédits d'études à hauteur de **45 000 €** pour accompagner la démarche de rénovation du secteur de centralité Colbert-Coquets.

### B – Développer la connaissance des habitants sur le patrimoine et le valoriser

<b>Développer la connaissance des habitants sur le patrimoine et le valoriser</b>			
<b>Investissement - Programme 1-2</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Valoriser et rendre accessibles les archives municipales	100 000	10 000	900.0%
	<b>100 000</b>	<b>10 000</b>	<b>900.0%</b>

Des travaux de rénovation pour un montant total de 100.000 € sont prévus en 2023 dans la salle des archives municipales afin de permettre une consultation plus aisée dans un cadre sécurisé

et confortable mais aussi d'engager une amélioration des performances énergétiques du rez-de-jardin.

### C – Promouvoir un patrimoine municipal de qualité

<b>Promouvoir un patrimoine municipal de qualité</b>			
<b>Investissement - Programme 1-3</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
131 - Entretien et moderniser des bâtiments cultuels	32 000	166 000	-80.7%
132 - Réaménager les espaces verts vieillissants	73 000	90 000	-18.9%
133 - Valoriser la qualité des aménagements du cimetière	52 000	25 000	108.0%
134 - Requalifier le mobilier urbain du territoire	51 500	5 000	930.0%
	<b>208 500</b>	<b>286 000</b>	<b>-27.1%</b>

Comme l'an passé, des crédits relatifs à la maintenance des édifices cultuels relevant de la responsabilité de la Ville sont inscrits au budget.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Thomas prévus initialement au budget 2022 pour 150 k€ ont été décalés en 2024. La commune a souhaité engager un travail préalable d'inventaire de l'ensemble de son patrimoine culturel (pour les églises du Village et de Saint-André avec l'Association de l'Art religieux en Seine-Maritime et pour l'église Saint Thomas de Cantorbéry, en lien avec le Département et la DRAC). L'église St Thomas, est inscrite au titres des monuments historiques et nécessite de faire appel à un architecte spécialisé pour réaliser un diagnostic technique avant d'engager les travaux. Cette étude s'élève à 25 000 € et devrait être financée en partie par la DRAC à hauteur de 8333 €.

Le maintien d'un patrimoine de qualité passe également par la réalisation de projets d'espaces verts. 73 000 € seront fléchés pour mener des opérations d'embellissement sur plusieurs sites (réaménagement des jardins du REXY à destination des associations utilisatrices incluant un jardin participatif et des bancs, poursuite des semis de plantes sauvages en ville, réaménagement de massifs vieillissants...)

Des opérations d'embellissement et d'entretien du cimetière municipal seront également réalisées pour 52 000 € (37 k€ reprise des niveaux et réengazonnement du carré saule + 15 k€ d'automatisation des accès du cimetière).

La Ville est dotée de très nombreux mobiliers urbains dont une grande partie est à renouveler. On dénombre ainsi plus de 172 poubelles réparties sur le territoire communal. Parmi celles-ci, les services ont identifié des corbeilles usagées à démonter et remplacer. Par ailleurs, la Ville souhaite développer le tri dans ses espaces publics et agir sur le comportement des usagers afin de réduire les déchets et mieux les gérer. Afin de responsabiliser les usagers et d'optimiser le tri, il est prévu de centraliser les conteneurs déchets à l'extérieur des espaces naturels (parc du village et centre de loisirs). Une somme de 46 500€ a été inscrite à cet effet au budget pour requalifier le mobilier urbain.

## D – Faire vibrer la Ville

<b>Faire vibrer la Ville</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Conforter et développer les manifestations municipales	111 950	101 100	10.7%
<b>Total</b>	<b>111 950</b>	<b>101 100</b>	<b>10.7%</b>

Après deux années empêchées par la crise sanitaire, les manifestations publiques reprennent de plus belle pour animer le territoire et faire vibrer la Ville. Dans ce cadre et afin d'organiser la Saint-Jean dans des conditions optimales, l'enveloppe budgétaire dédiée s'accroît de 10%. L'année 2023 verra également l'achèvement de différents chantiers : cours végétalisées de l'école Saint Exupéry élémentaire, rénovation des terrains de tennis / création de pistes de padels, travaux d'Eurocéane... nécessitant d'être inaugurés.

Pour rendre compte de l'action publique et promouvoir les initiatives des acteurs du territoire, la Ville poursuit l'édition de différents supports de communication (magazine municipal, guides...). Dans ce cadre, l'enveloppe conception et impression évolue cette année encore pour tenir compte de l'augmentation du coût du papier.

## E – Favoriser et faire vivre les pratiques sportives

<b>Favoriser et faire vivre les pratiques sportives</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Animations sportives	7 650	23 270	-67.1%
Relations aux clubs sportifs	117 600	68 600	71.4%
Gestion des équipements sportifs	38 300	30 100	27%
Maintenance des bâtiments sportifs	23 710	26 200	-10%
<b>Total</b>	<b>187 260</b>	<b>148 170</b>	<b>26.4%</b>

<b>Investissement - Programme 1-5</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
151 - Entretien et moderniser les équipements sportifs	293 700	416 000	-29.4%
152 - Rénover le centre nautique et de remise en forme eurocéane	3 772 114	480 000	685.9%
153 - Rénover les courts extérieurs du centre sportif et créer deux courts de Padel	28 000	776 431	-96.4%
<b>Total</b>	<b>4 093 814</b>	<b>1 672 431</b>	<b>144.8%</b>

Tout comme la politique en faveur de l'enfance, le sport participe à une identité forte de la collectivité grâce aux infrastructures présentes sur son territoire et par la richesse et la diversité des activités sportives qui y sont pratiquées.

Au titre de l'année 2023, les priorités suivantes sont arrêtées :

- Le démarrage des travaux de réhabilitation du centre nautique Eurocéane pour lequel **3.7 M€ hors taxe** de crédits seront mobilisés sur le budget annexe Eurocéane. Il est à noter que les études déjà mandatées en 2022 (482 k€) sur le budget principal ainsi que les restes à

réaliser 2022 (501 k€) feront l'objet d'une annulation sur le budget principal 2023 pour être transférés sur le budget annexe Eurocéane. Au total, l'opération de réhabilitation du centre nautique sur les deux exercices budgétaires s'élève à 4.747.608 € HT (voir plan de financement en annexe) ;

- **298 k€** seront consacrés à la modernisation et à la rénovation des autres équipements sportifs dont 150 k€ pour la rénovation globale de la toiture des terrains de tennis et du tennis de table et 50 k€ pour l'aménagement intérieur des bureaux du centre sportif ;
- Enfin, des études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2023 pour **40 k€** afin préparer la rénovation du terrain synthétique prévue en 2024.

## F – Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation

<b>Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Cinéma Ariel	89 530	72 587	23%
Spectacles et manifestations culturelles	151 950	157 775	-4%
Maintenance des équipements culturels	32 480	39 490	-18%
<b>Total</b>	<b>273 960</b>	269 852	<b>1.5%</b>
<b>Investissement - Programme 1-6</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
161 - Entretien et moderniser les équipements culturels	267 200	26 401	912%
	<b>267 200</b>	26 401	<b>912.1%</b>

Après une crise sanitaire brutale qui a marqué un coup d'arrêt discontinu de l'activité artistique, la ville de Mont-Saint-Aignan a mis tout en œuvre pour conforter sa politique culturelle tournée vers les publics, poursuivre son soutien à la création, à sa diffusion et à la pratique amateur. Dans cette optique, le choix a été fait de favoriser l'accès à la culture en maintenant une politique tarifaire adaptée, sans augmenter le prix d'entrée à l'Espace Marc-Sangnier ou au cinéma Ariel. La programmation se veut éclectique et qualitative avec un large choix allant du spectacle familial, des animations de la bibliothèque aux propositions plus exigeantes avec notamment le comédien Denis Lavant ou des séances de cinéma d'Art et d'essai, soit une palette de couleurs et de propositions qui permettent une mixité des publics et de réaffirmer la volonté de valoriser la culture dans toute sa diversité.

L'action culturelle identifiée comme un enjeu fort et indispensable à l'accès à la culture dès le plus jeune âge, a été confortée à travers une enveloppe budgétaire dédiée. Par la signature du Contrat Territoire Enfance Jeunesse, soutenu par la DRAC, la CAF et l'Education Nationale, la Ville confirme sa volonté d'agir en direction du jeune public.

Le soutien de la Ville à la création est également conforté par le maintien des résidences artistiques et plus particulièrement par une présence importante accordée aux artistes régionaux et/ou émergents. Le choix a été fait de renforcer le maillage territorial en privilégiant la diffusion d'artistes régionaux (Orchestre Régional de Normandie, troupe de l'Escouade, Les vibrants

défricheurs...) et en travaillant avec nos partenaires locaux sur des projets communs comme les Journées européennes du patrimoine pour l'Université de Rouen, l'ESADHaR pour le CTEJ ou le Centre Dramatique National pour des co-accueils de spectacles.

Forte d'équipements exceptionnels - Un cinéma d'Art et d'Essai et un centre culturel abritant en son sein un CDN, un pôle d'enseignement artistique, l'Ecole d'Improvisation Jazz, une bibliothèque... -, la Ville garantit au public des lieux valorisants pour la pratique artistique, la création et la diffusion. Ainsi, afin de renforcer cette offre qualitative, le choix a été fait de changer le projecteur de cinéma Ariel (120 000 €) afin de garantir une diffusion modernisée et de réaliser des économies d'énergie lors des diffusions. Il est prévu également de procéder au ravalement de la façade du cinéma Ariel (50 000 €).

Enfin, soucieuse des enjeux environnementaux et afin de s'inscrire pleinement dans la démarche impulsée par la labellisation Territoire Engagé dans la Transition Ecologique, un Plan Pluriannuel d'Investissement sera amorcé cette année pour l'acquisition de projecteurs leds.

## Orientation n°2 : Une Ville proche de ses habitants

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	62 875
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	1 148 848
Investissement - PPI	215 990
<b>Total</b>	<b>1 427 713</b>

### A - Développer la proximité et le bien vivre ensemble

La recherche de proximité est marquée avant tout par des démarches, comme le « **Cercle de la Proximité** », ne trouvant pas de traduction budgétaire, mais qui compte réellement sur la qualité du lien que l'institution communale peut entretenir avec les acteurs et habitants de son territoire.

### B - Assurer la tranquillité et la sécurité

<b>Assurer la tranquillité et la sécurité</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Police municipale	48 875	39 490	23.8%
<b>Total</b>	<b>48 875</b>	<b>39 490</b>	<b>23.8%</b>
<b>Investissement - Programme 2-6</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
261 - Améliorer la sûreté et la sécurité de la commune	70 490	41 000	71.9%
<b>Total</b>	<b>70 490</b>	<b>41 000</b>	<b>71.9%</b>

Ville de toutes les générations et reconnue pour sa tranquillité de vie, la ville de Mont-Saint-Aignan a toujours su s'inscrire dans une démarche de prévention et de sécurité sur son espace public. La présence d'une police municipale bien identifiée par les habitants et présente sur une large plage horaire dans la semaine, contribue à garantir un sentiment de sécurité et préserve de bon nombre d'actes malveillants.

Pour autant, la Ville enregistre comme nombre de communes, des actes de vols par effraction et d'incivilités notamment au volant. Après le déploiement de la vidéoprotection en 2020 (phase 1) et 2021 (phase 2), une troisième phase initialement prévue en 2022 est reportée sur 2023 (pour un montant de 34 000 €) et se poursuivra en 2024. Un diagnostic technique doit préalablement être établi avant de poursuivre le déploiement de la phase 3 et 4. Elles prévoient l'installation de caméras sur le parking de l'Hôtel de Ville et au niveau des garages de l'hôtel de Ville et de Crescendo. Il est prévu de doter le Centre Sportif des Coquets de plusieurs caméras au niveau du city stade, de l'entrée de la piscine Eurocéane et du Skatepark. Il est à noter que la maintenance des 23 caméras et les redevances d'occupation augmentent sensiblement le budget de fonctionnement de 23.8 % (environ 7000 €).

Ce budget prévoit le renouvellement d'une partie des équipements de protection des forces de police (armes et gilets par balles pour 4 500 €) ainsi que l'achat d'un dispositif de verbalisation (1990 €) pour sensibiliser les usagers au respect des règles de circulation dans la commune.

### **C – Poursuivre l'amélioration des conditions et la qualité de l'accueil des publics**

<b>Poursuivre l'amélioration des conditions et la qualité de l'accueil des publics</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Accueil et état civil	8 000	7 000	14.3%
Gestion et entretien du cimetière	6 000	6 300	-4.8%
<b>Total</b>	<b>14 000</b>	<b>13 300</b>	<b>5.3%</b>
<b>Investissement - Programme 2-7 et 2-8</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
271 - Entretien et moderniser les bâtiments associatifs	30 500	145 000	-79.0%
283 - Se mobiliser pour l'accessibilité de tous et développer un usage inclusif des espaces	75 000	50 000	50.0%
<b>Total</b>	<b>105 500</b>	<b>195 000</b>	<b>-45.9%</b>

La commune poursuit son objectif d'amélioration des conditions **d'accueil physique et téléphonique** des usagers au sein de l'Hôtel de Ville, en s'appuyant toujours sur l'étude de fréquentation réalisée en juin 2021.

L'année 2022 fut marquée par la mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne pour, dans un premier temps, les dépôts de dossiers de titres d'identité. Directement accessible via le site internet de la Ville, l'outil connaît un véritable succès dans la mesure où les sollicitations sont toujours plus nombreuses.



Cette situation reflète avant tout un taux d'activité sans précédent pour une mission relevant d'une compétence d'Etat. 4827 demandes de pièces d'identité ont été recueillies en 2022, soit en moyenne plus de 400 dossiers traités par mois.

Selon les données transmises par la Préfecture, le taux moyen d'utilisation de la station de biométrie de la ville de Mont-Saint-Aignan était de **123 %** au 15 décembre 2022, là où le taux moyen pour les communes de la Métropole de Rouen était de **92 %**. Les efforts de la commune pour assurer pleinement cette mission sont donc considérables.

L'outil de prise de rendez-vous en ligne permet ainsi de limiter le nombre d'appels téléphoniques et le temps agent qui y est consacré, car il facilite une démarche autonome des habitants et des administrés depuis leur domicile.

En 2023, les efforts d'amélioration des conditions et de la qualité de l'accueil des publics sont désormais axés sur l'accueil téléphonique. La Direction des Services Informatiques pilote le projet de modernisation qui doit être mis en place au cours des prochaines semaines. Un impact fort sur le fonctionnement de l'ensemble des services est attendu, et particulièrement dans la gestion du standard de l'Hôtel de Ville, sur le service Etat Civil et les agents en charge des titres d'identités qui concentrent une très grande majorité des appels extérieurs.

Les objectifs sont multiples :

- L'amélioration de la qualité d'accueil des administrés par une meilleure gestion des flux et une orientation plus directe des appels vers les services concernés,
- Le désengorgement des appels sur le standard pour éviter les appels perdus ou non répondus,
- La modernisation de notre outil pour les agents comme pour les administrés,
- La traçabilité et la qualification des appels (qui, quoi, comment, pour qui ...).

Il s'agit avant tout de se doter d'un outil moderne facilitant les liens entre les administrés et les services municipaux, dans un souci de proximité et d'efficacité.

La Ville, par ses investissements, poursuit également son objectif **d'amélioration des équipements de proximité** notamment dans les salles mises à disposition et l'accompagnement des acteurs du territoire. Une enveloppe de 30 500 € est prévue afin de procéder à la réfection de la toiture terrasse de la Maison des associations.

Enfin, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux commencés en 2017 se poursuivent en 2023 avec une enveloppe consacrée de 75 000 €. La commune investit chaque année pour répondre à ses obligations envers les personnes atteintes d'un handicap ou à mobilité réduite.

<b>Aller vers une "smart city" (une ville intelligente)</b>			
<b>Investissement - Programme 2-9</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
293 - Dynamiser la communication digitale	40 000		
294 - Moderniser les équipements numériques à destination des scolaires		74 659	-100.0%
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>74 659</b>	<b>-46.4%</b>

L'année 2023 sera marquée par la refonte du site internet de la Ville. Une enveloppe de 40 000 € TTC est allouée à ce projet qui vise notamment à faciliter les démarches des usagers et à répondre aux exigences réglementaires (accessibilité, données personnelles).

### Orientation n°3 : Une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	648 000
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	1 190 898
Investissement - PPI	211 000
<b>Total</b>	<b>2 049 898</b>

#### A – Préserver les espaces publics et les entretenir en favorisant la biodiversité

<b>Préserver les espaces publics et les entretenir en favorisant la biodiversité</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Actions en matière de développement durable ( Citergie, diagnostic...etc)	14 000	-	
Illuminations de fin d'année	39 000	39 000	0.0%
Propreté des Espaces Publics et viabilité hivernale	94 500	100 000	-5.5%
Aires de jeux engazonnées et stades	98 000	94 000	4.3%
Salubrité publique	500	300	66.7%
Espaces verts et naturels	402 000	431 650	-6.9%
<b>Total</b>	<b>648 000</b>	<b>664 950</b>	<b>-2.5%</b>

<b>Investissement Programme 3-1 à 3-7</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
311 - Préserver et développer le patrimoine arboré de la ville	106 000	136 500	-22.3%
316 - Soutenir la création de jardins partagés	-	15 000	-100%
332 - Se préparer aux échéances du "décret tertiaire" pour nos bâtiments et anticiper les effets du changement climatique	87 000	5 000	1640%
366 - Identifier et prévenir toutes formes de risques majeurs	-	1 000	-100%
371 - Réduire l'empreinte énergétique de nos déplacements	18 000	-	
<b>Total</b>	<b>211 000</b>	<b>157 500</b>	<b>34.0%</b>

La Ville est dotée d'un patrimoine naturel conséquent qui participe à son attractivité et qu'elle entretient selon les principes de la **gestion différenciée**. Le budget d'entretien des espaces verts de la commune représente à lui seul **11%** des charges à caractère général.

Afin de contenir les dépenses de fonctionnement, malgré les impacts de plus en plus visibles et coûteux du réchauffement climatique, il est proposé de diminuer la fréquence des tontes sur l'ensemble des zones gérées par l'entreprise d'entretien des espaces verts. Sur certaines zones, les pelouses étaient tondues en moyenne tous les 10 jours. Désormais, l'ensemble des gazons en bordure de voirie sera tondu tous les 15/20 jours. Cette mesure permet des économies, évaluées à 29 000 € par rapport à 2022, mais favorisera aussi la biodiversité et la résistance des gazons face à la sécheresse.

Il est à noter une hausse de +4.3 % de l'entretien des terrains de sports. Suite à la remise à neuf du terrain stabilisé du centre de loisirs, il est proposé de maintenir le bon état de cet ouvrage par un entretien plus régulier impliquant 4 passages annuel.

Chaque année, la Ville investit dans la protection et le développement de son patrimoine arboré. Pour chaque arbre abattu, un autre est replanté, en cherchant à diversifier les espèces plantées, y compris au sein d'alignements d'arbres et ce dans un souci de préservation de l'environnement et de promotion de la biodiversité.

En 2023, des travaux importants sont programmés :

- 85 000 € seront consacrés à la replantation d'alignements d'arbres du fait de leur dépérissement (arbres abattus en 2022 rue du Village) ;
- 21 000 € seront fléchés pour l'aménagement des espaces boisés, la replantation de pommiers morts du verger des compagnons et la plantation d'arbres et de massifs.

Enfin dans le cadre du programme de mandature 332 « anticiper les effets du changement climatique » une étude sur la résilience hydraulique est programmée pour un montant total de 70 000 €. La ville de Mont Saint Aignan souhaite en effet mettre en œuvre des opérations de gestion des eaux pluviales à la source sur son patrimoine bâti afin de générer des effets positifs sur son environnement. Elle souhaite ainsi déconnecter du réseau assainissement les eaux de pluie de certains de ses bâtiments afin :

- D'adapter la ville au changement climatique et la rendre plus perméable : Considérer l'eau comme une ressource et utiliser celle-ci pour participer à la lutte contre le changement climatique (îlots de fraîcheur, protection de la biodiversité, infiltration des eaux de pluie pour permettre de rétablir un cycle de l'eau naturel.
- De renaturer les sols,
- De participer à son échelle à la réduction des dysfonctionnements observés vers l'aval en particulier lors des événements climatiques intenses en prévention,
- De contribuer à l'amélioration de la performance du réseau de collecte des eaux usées.

## B – Les actions transversales en matière de développement durable

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, la commune s'est impliquée encore davantage en 2022 par l'élaboration d'une stratégie globale et transversale. L'année 2023 sera ainsi consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles décliné en 8 axes de travail : la performance énergétique, l'adaptation au changement climatique, la nature en ville/l'urbanisme durable, la mobilité, l'alimentation saine et accessible à tous, la santé et les solidarités, la gouvernance/l'exemplarité interne et la mobilisation citoyenne.

Cet engagement en faveur du développement durable de la commune devrait être récompensé, en 2023, par l'obtention de la deuxième étoile du dispositif Territoire Engagé Climat-Air-Energie (ex-cit'ergie) piloté par l'ADEME.

Par le caractère transversal des actions de développement durable, il est difficile de les isoler comptablement sur une seule et même orientation politique. Une comptabilité analytique ayant été mise en place en 2022, il est désormais possible de répertorier ces actions et de les valoriser.

**Les dépenses de fonctionnement** en faveur du développement durable sont valorisées à hauteur **1 001 357 €**. Elles sont réparties dans chaque service comme suit :

Dépenses ciblées "DD"	BP 2022	Projection BP 2023
DSI - Informatique	5 500 €	5 500 €
Communication	50 500 €	64 800 €
Culture		10 085 €
DST - fluides	315 603 €	250 000 €
DST - BMG	79 100 €	76 000 €
DST - Urbanisme et Environnement	298 800 €	408 400 €
DE - Vie Scolaire et Périscolaire	18 000 €	18 000 €
DE - Service petite enfance	40 700 €	46 692 €
DE - Actions en faveur des jeunes	4 000 €	8 500 €
DE - Animations jeunesse	5 100 €	6 200 €
DE - Restauration scolaire	66 000 €	102 880 €
Sports	4 300 €	4 300 €
<b>Total</b>	<b>887 603 €</b>	<b>1 001 357 €</b>

A titre d'exemple, parmi les dépenses en faveur du développement durable, peuvent être citées les dépenses d'alimentation en produit bio et local pour 102 k€, l'entretien et la préservation des espaces arborés de la ville pour 408 k€, l'organisation d'animations dédiées pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux tels que la semaine du développement durable ou encore « Ô jardin ». Le recrutement d'une chargée de mission développement durable sur le dernier trimestre 2022 va venir appuyer, en 2023, le déploiement de la stratégie de la Ville et permettre d'assurer la transversalité au sein des services et le développement des partenariats sur le territoire. De plus, un poste de contrôleur de gestion viendra en complément de cette animation globale de la stratégie en apportant des éléments de suivi des fluides sur le patrimoine communal.

**Dans le programme d'investissement 2023, 677 500 €** de dépenses d'équipement sont identifiés dans le cadre de cette stratégie de développement durable. Ces actions sont majoritairement consacrées aux économies d'énergies sur le patrimoine naturel et paysager de la commune et plus largement à l'adaptation à l'augmentation du coût des énergies, la raréfaction des ressources et au changement climatique.

A noter que cette adaptation passe, en 2023, par la réalisation d'études qui permettront de concevoir des projets au plus proche des enjeux et besoins de la commune et ainsi programmer la mise en œuvre d'actions opérationnelles et de travaux dès 2024. La Ville prévoit notamment le lancement d'une étude sur le potentiel photovoltaïque du patrimoine communal, des réflexions pour réduire le rejet des eaux issus des bâtiments communaux dans le réseau public (étude de résilience hydraulique) ainsi que l'élaboration du projet de végétalisation des cours des écoles du Village et de Curie.

Fin 2022 avec la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et la signature de la charte EcoWatt, la Ville s'est engagée à être davantage responsable dans l'utilisation des énergies et, au-delà d'actions de gestion et de sensibilisation des usagers, a programmé l'achat de nouveau matériel (éclairage Led et véhicules électriques notamment). Toutes ces actions viennent compléter les travaux de rénovation énergétique programmés dans le cadre du PPI et permettront ainsi de viser une réduction des consommations d'énergie finale des bâtiments de -40 % en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010 (décret tertiaire).

La liste des actions chiffrées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Code PPI	Service	libellé actions en faveur du développement durable	BP 2023
1.3.2	CDV	Espaces Verts - Opérations d'aménagements et d'embellissement	70 000 €
1.3.4	CDV	Aménagements mobilier urbain (bancs / corbeille de tri déchets)	31 500 €
1.5.1	BMG	Rénovation toiture (150 000€) - Tennis de Table + 2 courts de tennis intérieur A & B + éclairage leds	150 000 €
1.6.1	CULTURE	Nouveau projecteur Cinéma Ariel (économe en énergie)	120 000 €
3.1.1	CDV	Espaces Verts - Plantations arbres, arbustes et massifs	5 000 €
3.1.1	CDV	Grands projets d'aménagement paysagers	85 000 €
3.1.1	CDV	Reconstitution Vergers CDL & village	16 000 €
3.3.2	BMG	Etude d'accompagnement (5000 €) + aménagements et équipements de réduction énergétique / Etudes d'implantation des panneaux photovoltaïques - 2023	17 000 €
3.7.1	BMG	Véhicule électrique (AMI) - Police Municipale	8 000 €
3.7.1	BMG	Acquisition véhicule électrique (AMI) - Flotte HDV	8 000 €
3.7.1	CULTURE	Vélo électrique	2 000 €
4.1.1	BMG	Etudes / confort thermique d'été - Crescendo	15 000 €
4.1.6	CDV	Etudes - Végétalisation des cours d'écoles - Ecole Village	30 000 €
4.1.6	CDV	Jardin Crescendo ( espace végétalisée)	20 000 €
5.1.1	CDV	Etude résilience hydraulique	70 000 €
5.1.4	CDV	Aménagement Parc du Village	30 000 €
<b>INVESTISSEMENTS TOTAUX</b>			<b>677 500 €</b>

## Orientation n°4 : Conforter les parcours de vie

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 071 953
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	6 211 564
Investissement - PPI	434 605
<b>Total</b>	<b>7 718 122</b>

Les priorités communales se poursuivent au bénéfice des enfants de 0 à 17 ans et de leurs familles, en axant sur plusieurs principes forts : le bien-être des enfants, l'accès à des parcours éducatifs de qualité pour tous, la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune dans la vie de la cité, la lutte contre l'exclusion, la discrimination et le harcèlement, le soutien à la parentalité, le renforcement des liens entre les acteurs du territoire et les partenaires, la promotion de la coéducation et enfin la promotion des valeurs écologiques et environnementales.

La Ville développe également depuis de nombreuses années, par l'intermédiaire de son CCAS, une démarche de prévention à l'adresse des publics les plus fragiles, ainsi qu'une action spécifique auprès des personnes vulnérables du fait de l'avancée en âge, la maladie, le handicap, la précarité sociale des familles pour soutenir la parentalité, avec comme vecteur commun, la lutte contre l'isolement et l'intégration sociale sur le territoire.

Enfin, afin de rendre la politique tarifaire de la Ville et du CCAS plus équitable, il est appliqué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 une refonte des Quotients Familiaux (QF) au bénéfice des familles. Ces évolutions permettront de toucher davantage de familles, en augmentant le nombre de tranches (5 tranches au lieu de 4) et le plafond de QF ouvrant droit à une réduction, et de simplifier les démarches pour s'assurer que le plus grand nombre de familles puisse y accéder.

### A – Améliorer le bien-être des enfants

<b>Améliorer le bien être des enfants</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Maintenance des bâtiments scolaires	121 490	110 465	10.0%
Maintenance des bâtiments de la petite enfance	26 460	19 940	32.7%
Maintenance des centres de loisir	3 710	3 680	0.8%
Ecoles - Fournitures et sorties	114 338	135 049	-15.3%
Crèches municipales	62 200	32 428	91.8%
Alimentation Crèches	56 570	43 333	30.5%
Denrées alimentaires écoles	386 359	320 198	20.7%
Entretien des cuisines	8 886	11 320	-21.5%
<b>Total</b>	<b>780 013</b>	<b>676 413</b>	<b>15.3%</b>

Investissement - Programme 4-1	BP 2023	BP 2022	%
411- Entretien et moderniser les bâtiments et équipements de la petite enfance	64 805	229 011	-71.7%
412 - Entretien et moderniser les bâtiments scolaires	306 800	273 400	12.2%
416- Renforcer la présence de la nature dans les lieux de fréquentation des enfants	50 000	240 000	-79.2%
417 - Offrir un lieu adapté et dédié aux jeunes	13 000	89 500	-85.5%
<b>Total</b>	<b>434 605</b>	<b>831 911</b>	<b>-47.8%</b>

### **Les actions de la ville à destination de l'enfance et de la jeunesse :**

Toujours dotées de moyens conséquents en fonctionnement, outre les dépenses de personnel, chaque école bénéficie de dotations calculées en fonction des effectifs d'élèves, notamment pour l'achat de manuels scolaires, de fournitures scolaires et/ou de matériels d'activité. Ce budget n'a pas été diminué pour cette année 2023, au bénéfice des enfants et des équipes enseignantes.

La commune poursuit ses engagements en matière de restauration scolaire avec ses 26 agents du service restauration. Ces derniers confectionnent des repas quotidiens de qualité, sur chaque site. De plus, un travail de prévention et de promotion « des bonnes habitudes alimentaires » et de découverte du goût est assuré auprès des plus de 1 000 demi-pensionnaires accueillis.

2023 sera marquée par l'ambition d'être labellisée « Mon Restau Responsable » qui vient reconnaître la qualité de la prestation délivrée aux enfants.

Par ailleurs, frappée de plein fouet par l'inflation, le budget Alimentation, crèches, écoles, ALSH est augmenté d'environ **25 %** afin de maintenir les quantités délivrées aux enfants et la qualité des produits sélectionnés.

Concernant l'investissement dans les écoles, les crédits prévus à destination des enfants et des jeunes pour l'année 2023 seront notamment consacrés :

➤ À la maintenance et l'amélioration des groupes scolaires (306 800 €) :

- **Ecole Pierre Curie élémentaire** : rénovation de blocs sanitaires (60 000 €), démolition de la bibliothèque modulaire (30.000€), cloisonnement salle informatique/salle des maîtres/salle polyvalente (20 000 €) ;
- **Ecole Marie Curie maternelle** : démolition et remplacement d'un cabanon extérieur (2500 €), ravalement d'une des façades du réfectoire pour la réalisation d'un projet de Fresque (9300 €) ;
- **Ecole Berthelot élémentaire** : remise à neuf des 3 salles de classes restantes non rénovées (42 000 €), Réparation du mur intérieur de la cour et des gouttières (35 000 €) ;
- **Ecole Camus** : Changement du compteur électrique général (35 000 €) et lancement du concours d'architecte pour la réalisation de l'étude de programmation détaillée page 28 :

- **Ecole Saint-Exupéry élémentaire** : Création d'une zone de stockage extérieure pour le rangement des jouets (3 000 €).

➤ Au renforcement de la présence de la nature pour les enfants (30 000 €) :

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants, tout en s'adaptant aux enjeux climatiques, une étude sera menée pour le réaménagement et la végétalisation des cours des écoles du Village et Pierre Curie prévue à l'été 2024.

**Les actions de la Ville à destination de la petite enfance :**

L'année 2023 pour le secteur de la petite enfance marque un tournant budgétaire majeur en lien avec l'évolution des modes de financement mais aussi avec différentes évolutions légales importantes – Nouveau référentiel bâtiment, contrôle de la PMI, contrôle de la CAF, parution du nouveau décret revoyant les règles en matière d'encadrement et de référent santé.

En lien avec la volonté politique affirmée relative à l'accompagnement des familles, au bien-être et à la qualité d'accueil des enfants, au soutien à la parentalité, et à l'accompagnement approfondi des enfants à besoins particuliers, le service petite enfance a donc nouvellement mis en œuvre pour cette année 2023 :

- La fourniture de couches écoresponsables gratuitement à tous les parents des structures municipales représentant un véritable avantage financier et qualitatif pour les familles ;
- La refonte complète de tous les règlements intérieurs des structures complétée par l'ajout de 5 protocoles en lien avec les sorties, les soins spécifiques, la suspicion de cas de maltraitance, la mise en sûreté des occupants, la prise en charge médicale des enfants ;
- La mise en place de projets culturels et d'éveils cofinancés par la CAF, la DRAC et la collectivité avec une résidence d'artiste notamment ;
- L'installation d'un système d'eau ozonée permettant de limiter voire de supprimer les produits d'entretien traditionnels (13 k€).

Pour 2023, le budget de fonctionnement des crèches augmente donc de 91,8 % (hors alimentation) afin de fournir les couches. Toutefois, cette hausse de fonctionnement est largement compensée par l'augmentation des recettes générées dès cette année 2023 (+161 k€).

Il est à noter, qu'afin de pouvoir optimiser et bénéficier de l'ensemble de ces augmentations de recettes ; le service a travaillé à la répartition réelle de ses charges au sein de chaque ligne budgétaire et ce par structure.

Concernant les crédits d'investissement, différentes enveloppes ont été fléchées, notamment :



#### Pour les achats :

- 6 560 € pour renouveler des équipements/matériels ergonomiques de la petite enfance dans le cadre de la politique RH de prévention des TMS ;
- 21 587 € sont dédiés au renouvellement du mobilier et du matériel.

#### Pour les travaux :

- 20 000 € sont prévus pour la création d'un jardin ombragé (îlot de fraîcheur) et partagé pour Crescendo ;
- 15 000 € sont prévus pour la sécurisation des abords de la terrasse Crescendo ;
- 15 000 € sont prévus pour une étude thermique des 2 bâtiments Crescendo et Maison de l'enfance.

Au total, ce **sont 91 365 €** consacrés aux équipements d'accueil de la petite enfance pour 2023.

### **B – Favoriser les apprentissages et les parcours de réussite**

<b>Favoriser les apprentissages et les parcours de réussite</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Prévention routière	-	800	-100%
Périscolaire	51 340	42 340	21.3%
ALSH vacances scolaires	69 775	69 700	0%
Séjours	16 300	15 900	3%
Conseil Municipal des Jeunes	2 900	4 800	-40%
Animations Passeports Jeunes	6 800	6 800	0%
Centre Social - Actions à destination de la jeunesse <i>(dont chantier jeunes)</i>	55 560	55 900	-1%
Enseignement artistique	46 265	51 865	-10.80%
<b>Total</b>	<b>248 940</b>	<b>248 105</b>	<b>0.3%</b>

L'année 2023 marque la fin du mandat des enfants du CME, dont les projets vont aboutir concrètement lors de ce premier semestre 2023 : création d'espaces sans tabac, une après-midi dédiée aux familles pour découvrir la ville en jouant, un travail collectif autour de l'hygiène et de l'intimité dans les sanitaires scolaires et extrascolaires, mais aussi un projet de sensibilisation des propriétaires de chiens en lien avec la propreté de la ville et des espaces naturels fréquentés par les enfants.

Les parcours de découverte introduits en 2014 sont maintenus sur les temps périscolaires du soir renforçant l'offre à destination des 3 à 11 ans. Une enveloppe de 18.000 € permet ainsi aux enfants de découvrir sur une période de 6 à 7 semaines une activité culturelle, sportive ou artistique.

De plus, dans le cadre d'un travail débuté en décembre 2021, dont les actions vont aboutir en 2023, une enveloppe de soutien au développement des projets dans l'animation à hauteur de 9000 € a été fléchée.

Riche d'une soixantaine d'adhérents, l'offre du Passeport Jeunes a été ajustée pour mieux s'adapter à la demande des jeunes et de leur famille. Un budget de 6.800 € permettra de proposer une offre de loisirs adaptée au public jeune. Un travail parallèle est conduit sur cette année 2023, avec les jeunes, pour conduire une réflexion autour du pôle ado, de son devenir et de son identité.

Très fortement impliquée dans une démarche de politique éducative en faveur des jeunes, la Ville organise chaque année, en partenariat avec le collège, des actions de prévention dans toutes les classes de la sixième à la troisième sur des thématiques définies selon les priorités de l'actualité.

Enfin, dans une logique de lien avec la programmation culturelle et de renforcement qualitative de l'offre pédagogique culturelle, l'année 2023 permettra d'asseoir le partenariat avec la DRAC et l'Education Nationale en étoffant l'offre d'actions éducatives culturelles dans le cadre du CTEJ.

Pour conclure, un important travail de remise à plat des financements et d'optimisation des recettes est en cours en lien notamment avec le principal financeur, la CAF, et la possibilité d'obtenir des financements sur tout le volet investissement qui permet d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 0 à 17 ans.

#### **D – Accompagner tous les âges :**

<b>Accompagner tous les âges</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Animations à destination des aînés	43 000	43 020	0.0%
<b>Total</b>	<b>43 000</b>	<b>43 020</b>	<b>0.0%</b>

L'accompagnement tout au long du parcours de vie, l'appropriation au quotidien « d'être en santé », la lutte contre la fracture numérique ou encore le « bien vieillir » sur la Ville restent une priorité pour la municipalité. Ces actions sont portées budgétairement par le CCAS de la ville.

Néanmoins, certaines animations à destination de nos aînés demeurent sur le budget principal de la Ville, notamment la galette des rois, le voyage au printemps et la distribution des colis de Noël pour un total de 43 000 €.

## Orientation n°5 : Une ville rigoureuse dans sa gestion

Fonctionnement - Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 763 099
Fonctionnement - Chapitre 012 - Dépenses de personnel	2 458 172
Investissement - PPI	737 334
Total	5 958 605

### A – Gérer le patrimoine avec précision et rigueur

<b>Gérer le patrimoine avec précision et rigueur</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Maintenance des équipements	89 770	109 200	-17.8%
<b>Total</b>	<b>89 770</b>	<b>109 200</b>	<b>-17.8%</b>

<b>Investissement Programme 5-1</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
511 - Entretien et moderniser le patrimoine en lien avec la stratégie du SDI	110 000	492 000	-77.6%
513 - Optimiser l'utilisation des bâtiments suite au SDI	166 500	220 000	-24.3%
514 - Repenser les aménagements urbains et les espaces verts pour limiter les coûts d'entretien	30 000	14 000	114.3%
<b>Total</b>	<b>306 500</b>	<b>726 000</b>	<b>-57.8%</b>

Comme chaque année, des moyens importants sont dédiés à la maintenance courante de nos équipements. Ceux-ci constituent une véritable richesse pour notre territoire, et contribuent grandement à son attractivité, mais demandent naturellement un investissement financier et humain conséquent pour assurer l'accueil des usagers dans les meilleures conditions.

Ce patrimoine bâti, parfois vieillissant, impose la réalisation d'opérations lourdes et incontournables qui pèsent fortement sur le budget communal.

**Ainsi, dans le cadre de l'entretien et la rénovation du patrimoine en lien avec la stratégie globale du SDI,** une attention toute particulière sera portée en 2023 sur les travaux de mise en conformité électriques et des alarmes incendies des bâtiments publics dont l'enveloppe budgétaire est estimée à **75 000 €**.

Un fonds de concours à destination de la Métropole d'un montant de 55 000 € est prévu pour la réfection des trottoirs route de Maromme.

**Afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments (suite aux conclusions du SDI),** la Ville mobilise une enveloppe sur les projets suivants :

- La poursuite du déploiement des alarmes anti-intrusions et contrôles d'accès pour 50 000 € ; l'ensemble des bâtiments font l'objet d'une étude interne.

- Le projet de reconstruction de l'école maternelle CAMUS (projet de regroupement des écoles maternelle et élémentaire sur une seule emprise foncière) avec le lancement de l'étude de programmation pour un montant total de 110 k€ (pour une autorisation de programme estimée à 6.5 M€ sur 3 ans).

Enfin, il faut souligner dans cette cinquième orientation que le budget 2023 prévoit des crédits dédiés à la réalisation de « **travaux d'investissement en régie** » pour 29 500 €. Cette démarche vise à valoriser sur le plan financier les travaux d'investissement directement réalisés par du personnel communal. Il est, par exemple, prévu la rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison des associations ou encore le remplacement de l'éclairage intérieur du bâtiment CCAS.

Ces crédits clairement identifiés, qu'il s'agisse des moyens en fourniture, en temps de travail des équipes ou du matériel mobilisé, permettent de flécher des opérations réalisées qui seront ensuite basculées en investissement, pour être prises en compte dans l'actif communal.

Il s'agit là prioritairement d'une démarche de **qualité comptable**, mais aussi de l'opportunité de **valoriser le travail réalisé par les équipes techniques de la Ville**.

## B - Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action

<b>Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Moyens ressources (Fournitures, vêtements, reprographie, affaires juridiques...)	389 498	384 955	1.2%
Téléphonie	113 470	111 670	1.6%
Gestion des archives	-	1 000	-100%
Affranchissement du courrier	67 721	67 795	-0.1%
Assurances	108 000	65 500	64.9%
Flotte de véhicules	222 480	180 550	23.2%
Elections	-	5 090	-100%
Fluides	1 307 200	1 110 000	17.8%
Formation professionnelle et gestion des ressources humaines	93 928	90 118	4.2%
Maintenance des services centraux	36 040	34 055	5.8%
Conception et impression des documents de communication	86 000	83 000	3.6%
Patrimoine communal (impôts fonciers, charges...)	108 900	110 360	-1.3%
<b>Total</b>	<b>2 533 237</b>	<b>2 244 093</b>	<b>12.9%</b>

**En fonctionnement**, le budget relatif au fonctionnement des services **augmente de 12.9%** par rapport à 2022 **en raison principalement de la hausse du budget fluide** (+17% par rapport à l'an passé). Comme il est rappelé dans le ROB, le contexte économique actuel a une incidence très marquée sur les coûts de l'électricité et du gaz et a un impact indirect sur d'autres fluides par le biais d'indexations.

Fluides Ville	BP 2022	BP 2023	% évol / BP 2022
Eau	168 341 €	125 000 €	-26%
Electricité	454 973 €	513 000 €	13%
Gaz	180 375 €	280 000 €	55%
Chauffage Urbain	209 621 €	263 000 €	25%
Entretien/maintenance	96 690 €	113 000 €	17%
<b>Total</b>	<b>1 110 000 €</b>	<b>1 294 000 €</b>	<b>17%</b>

En valeur, les dépenses d'énergie inscrites dans le projet de budget 2023 devraient s'élever à 1.3 M€, ce qui représente 25% des charges à caractère général. Le surcoût énergétique sera néanmoins atténué par le dispositif « amortisseur électricité ». L'Etat prendra ainsi en charge, en 2023, la moitié du prix de l'électron (hors taxes) dépassant les 180 € du MWh, dans la limite d'une aide plafonnée à 160 € / MWh.

Depuis 2019, la ville de Mont-Saint-Aignan adhère au groupement d'achat électricité de la Métropole. Le coût moyen du MWh répertorié sur nos différents sites est d'environ 233 € du MWh (hors taxes et coûts d'acheminement). Ce prix, négocié par la Métropole, est sécurisé jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette aide permettrait donc à la Ville d'abaisser le coût de l'électron à 196 € du MWh et de réduire la facture d'électricité de la Ville de 15%, soit une économie d'environ 90 k€.

Afin d'atténuer l'impact budgétaire de ces augmentations de fluides sur les bâtiments municipaux, une campagne de sensibilisation à la réduction des consommations est menée auprès des agents et des usagers de la Ville. Il s'agit d'enclencher une logique de sobriété et d'accompagner un véritable changement des habitudes en appliquant des mesures simples et immédiates telles que la sensibilisation des usagers, l'optimisation de l'utilisation des locaux, la limitation du chauffage des bâtiments publics à 19 °C et la régulation des températures de chauffe et le déploiement de matériels innovants permettant une consommation plus maîtrisée (blocs-prises avec interrupteurs agréés, détecteurs de présence, capteurs)

En ce qui concerne les moyens techniques, les interventions de maintenance sont maintenues à un haut niveau d'intervention.

- En matière de **bâtiments et moyens généraux** : le renouvellement du stock de fournitures et la location des moyens extérieurs progressent de 5.8% par rapport à 2022.
- En matière de **parc automobile** : le budget est en hausse de 23% du fait des interventions et réparations à prévoir sur les véhicules municipaux.

Enfin, il est à souligner que la hausse observée sur le poste « Assurances » s'explique par la souscription d'une dommage ouvrage de 40 k€ pour le chantier du centre nautique.

Investissement Programme 5-6	BP 2023	BP 2022	%
561 - Entretien et moderniser les bâtiments administratifs et techniques	20 000	10 000	100.0%
563 - Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux	31 560	42 855	-26.4%
564 - Donner aux agents les moyens de leur action sur le plan des matériels, véhicules, informatique, équipements adéquats, epi...	262 295	481944	-45.6%
<b>Total</b>	<b>313 855</b>	534 799	<b>-41.3%</b>

**En investissement**, des moyens importants sont consacrés à l'acquisition de matériel afin de contribuer à l'efficacité des services :

- Renouvellement du **matériel technique** obsolète (souffleurs, débroussailleuses, véhicule utilitaire électrique Goupil), permettant de doter les agents de moyens de travail performants (50 k€) ;
- Renouvellement du **matériel informatique** pour les services (15 k€)

Il est à noter qu'en 2022, la démarche de renouvellement des ordinateurs s'est faite sous le signe du développement durable en choisissant, pour les PC portables des responsables de groupes scolaires, animateurs, enseignants et quelques machines de bureau (au total 50 machines environ) de ne changer que les disques durs en lieu et place des PC. Cette maintenance a permis aux machines de retrouver une 'seconde jeunesse' et de repousser la durée de vie du matériel de 2 à 3 ans.

D'importants crédits sont prévus à destination des services enfance et petite enfance. Parmi les achats prévus :

- Une enveloppe de crédits de 55.777 € est destinée au renouvellement du mobilier scolaire et périscolaire.
- 56.061 € sont inscrits pour le renouvellement du matériel de restauration scolaire, dans une logique pluriannuelle, permettant ainsi de réduire les coûts d'entretien et de réparation.
- 32.058 € seront dédiés à l'achat de matériels et d'équipements pour l'entretien des écoles, dans cette même logique de prévention.

Par ailleurs, au sein du PPI, une enveloppe spécifique de 31.560 € est dédiée au confort et à l'adaptation des postes de travail notamment par l'acquisition de matériels plus ergonomiques (dont 15 000 € pour les personnels des écoles). Il s'agit là de définir les moyens indispensables à la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires dans le cadre du **document unique de la collectivité** hiérarchisant l'évaluation des risques professionnels en matière de santé et de sécurité.

## C – Aller vers une administration numérique idéale

Les objectifs fixés sont de **faciliter au maximum les démarches** de nos usagers tout en conservant nos liens de proximité. L'ensemble des démarches de dématérialisation et des nouveaux process mis en œuvre concourent à la mise en place d'un **guichet unique** et au développement d'une Ville plus « intelligente » (smart city).

<b>Aller vers une administration numérique idéale</b>			
<b>Fonctionnement - Chapitre 011</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Maintenance logiciel et outillage numérique	140 092	98 267	42.6%
<b>Total</b>	<b>140 092</b>	<b>98 267</b>	<b>42.6%</b>

<b>Investissement Programme 5-8</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
582- Mettre en œuvre une organisation au service de l'innovation	28 058	40 000	-29.9%
584 - Sécuriser les systèmes informatiques	5 000	10 600	-52.8%
<b>Total</b>	<b>33 058</b>	<b>50 600</b>	<b>-34.7%</b>

Les dépenses de fonctionnement du service informatique comprennent d'une part, les dépenses récurrentes liées aux **contrats de maintenance** qui évoluent chaque année, les locations de logiciels et de photocopieurs.

Les dépenses au chapitre 011 sont en forte augmentation (+42K€). Les garanties sur les équipements de sécurité (firewall, baie de stockage) arrivent à échéance et il est impératif de les prolonger afin d'avoir des équipements dans les dernières versions de sécurité disponibles (+17 K€).

La mise à jour du logiciel de gestion des contenus, Alfresco, utilisé notamment pour le visa des factures, la signature électronique de documents à destination du Trésor Public est prévue pour 9.081 €.

A la suite du plan de relance dans les écoles, mis en place sur les écoles élémentaires de la commune en 2022, le service information doit gérer 93 Ipad supplémentaires (maintenance, installation applications...). Cette gestion, sur un tel volume, ne peut se faire efficacement qu'au travers d'une application MdM (Mobile Device Management) qui permettra de gérer à distance le déploiement, la sécurisation, l'administration des tablettes et autres smartphones des écoles et de la collectivité (8.340 €).

La sécurité informatique est également au centre de nos priorités. En complément des actions de sensibilisation et responsabilisation face aux risques Cyber menées par la Direction des Services Informatiques, la ville souhaite appuyer ces actions par la mise en place d'outils permettant, pour le premier de répondre à la délibération n° 2022-100 du 21 juillet 2022 portant adoption d'une recommandation relative aux mots de passe et autres secrets partagés et abrogeant la délibération n° 2017-012 du 19 janvier 2017 (coût 6.132 €) et pour le second de mener des campagnes de sensibilisation au phishing (hameçonnage) afin d'élever le niveau de sécurité.

Il est également à noter sur le chapitre 65 la mise en place d'un logiciel de gestion des assemblées en mode SaaS (Software as a Service) pour 7.152 € afin de garantir et de moderniser la centralisation des préparations des instances et leur suivi.

En investissement, une enveloppe de **33.058 €** est consacrée au **renouvellement et à la modernisation des moyens informatiques** et numériques en comprenant :

- La mise en place d'une solution pour la gestion des PC portables mis à disposition des écoles (120 machines au total) pour 12.000 €
- La modernisation du système de facturation de la direction de l'enfance (passage du pré paiement en post facturation) pour 12.700 €
- La mise en place d'un logiciel de gestion des emplacements du marché et de paiement pour 3.358 € ; une solution est à l'étude.
- Le renouvellement de nos équipements de sécurité pour 5.000 €.

### III- Les subventions et participations

Fonctionnement - Chapitre 65	2 842 325
------------------------------	-----------

Charges de gestion - Chapitre 65	BP 2023	BP 2022	%
Subvention aux associations	282 426	281 101	0.5%
Subvention au Centre Dramatique National	234 000	234 000	0.0%
Subvention au CCAS	946 000	796 000	18.8%
Participation au frais de scolarité	51 909	49 444	5.0%
Contribution au budget annexe eurocéane	884 634	364 108	143.0%
Indemnités d'élus	204 036	205 044	-0.5%
Hébergement licences logiciels	195 179	135 305	44.3%
Autres (créances éteintes + provisions)	36 141	10 000	261.4%
<i>Transfert chap. 67 vers 65 ( M57)</i>	<i>8 000</i>	<i>8 000</i>	<i>0.0%</i>
<b>Total</b>	<b>2 842 325</b>	<b>2 083 002</b>	<b>36.5%</b>

Les subventions et participations versées par la Ville, regroupées au chapitre 65, progressent de 36.5%. Elles portent sur 4 principaux postes :

- **Les associations et l'établissement public « Centre Dramatique National Rouen Normandie » (CDN)** bénéficient en 2023 d'un budget de 516 426 €, en stabilité par rapport à 2022.



- La subvention au **Centre Communal d'Actions Sociales** progresse de 143 % du fait de la dotation supplémentaire de 150 000 € destinée à soutenir financièrement le budget CCAS durant cette période de forte tension inflationniste sur les prix et permettre la mise en œuvre de son projet social.
- La participation de la commune aux **frais de scolarité** (notamment de l'école maternelle privée Saint-André) d'un montant de 51 909 €, évolue en fonction des effectifs annuels (+5%).
- La contribution au **budget annexe Eurocéane** connaît une hausse exceptionnelle et ponctuelle de 143 % par rapport à 2022 (884 k€ contre 364 k€ en 2022). En effet, la rénovation du centre nautique a pour conséquence la fermeture complète de l'équipement durant 9 à 10 mois et une absence totale de recettes d'exploitation pour le nouveau délégataire, qui pourtant, devra continuer à supporter les coûts de personnel de l'équipement. Conformément au nouveau contrat de Délégation de Service Public, la Ville prend en charge le manque à gagner du délégataire au travers de sa compensation pour contrainte de service public (661 k€).

#### Hébergement licences logiciels :

Depuis 2022, les frais d'hébergement des licences de logiciel (195 179 €) s'imputent désormais au chapitre 65. Elles sont aussi en forte augmentation (+60 K€). L'année 2022 a été marquée par le passage à Microsoft 365. Toutes les messageries professionnelles sont désormais soumises à un abonnement mensuel. La ville est passée de 120 à 190 abonnements M360, auxquels il convient d'ajouter les licences MailInBlack (anti-spam) correspondantes. Ce virage technologique a permis à l'ensemble des équipes de travailler davantage de façon collaborative grâce à la palette d'outils proposée par Office 365.

## IV- La dette

Intérêts d'emprunt - Chapitre 66	246 124
Remboursement du capital - Chapitre 13	1 118 851

En fonctionnement, les intérêts d'emprunts annuels sont estimés à **246 124 €**, soit une dépense en hausse de 9.4 % par rapport à 2022 dû à la forte remontée des taux d'intérêts constatée depuis quelques mois (multipliés par 3) mais également à la constitution d'une provision pour aléa de 5000 €. Fort heureusement, l'encours de dette actuel de la ville est relativement peu sensible aux variations des marchés financiers puisque la majorité des emprunts est indexée à taux fixe (90.1% de l'encours).

Charges financières - Chapitre 66	BP 2023	BP 2022	%
Intérêts payés	251 650	231 270	8.8%
Intérêts courus non échus	- 5 526	- 6 243	-11.5%
<b>Total</b>	<b>246 124</b>	225 027	<b>9.4%</b>

Pour la première fois depuis 5 ans, la Ville devra recourir à un emprunt pour financer le programme de réhabilitation du centre nautique. Celui-ci sera porté sur le budget annexe Eurocéane. Le besoin de financement est évalué à 2 M€. Les conditions de financement bancaire sont aujourd'hui moins favorables qu'avant la crise et le taux fixe est estimé à 3.5%, sur une durée de 20 ans. L'emprunt devrait coûter environ 60 k€ de charges financières annuelles.

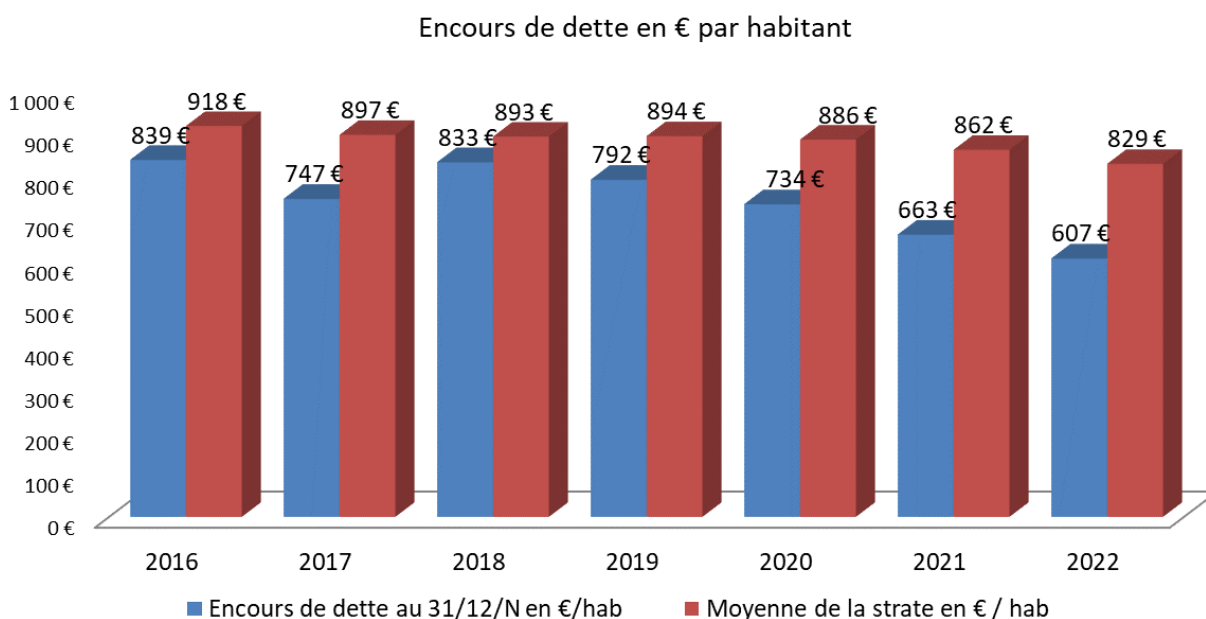
**Les intérêts d'emprunt 2023 tous budgets confondus** (budget ville + budget annexe Eurocéane) sont donc estimées à 280 k€, soit une hausse de 21% par rapport à l'an dernier.

Le budget consacré en 2023 en section d'investissement au remboursement de la dette s'établit à 1 128 351 €, soit 28% de son budget d'investissement.

L'encours de la dette est de 12 173 690 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec une durée résiduelle moyenne de 10,50 ans. En tenant compte du nouvel emprunt de 2M€, celui-ci devrait s'établir à 13 014 839 € fin 2023.

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	12 173 690.97 €	1 158 851.42 €	281 137.26 €	1 439 988.68 €	13 014 839.55 €
2024	13 014 839.55 €	1 222 321.82 €	291 134.75 €	1 513 456.57 €	11 792 517.73 €
2025	11 792 517.73 €	1 231 309.07 €	258 446.92 €	1 489 755.99 €	10 561 208.66 €
2026	10 561 208.66 €	1 245 305.24 €	230 212.51 €	1 475 517.75 €	9 315 903.42 €

L'encours de dette par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate (607 € / habitant contre une moyenne de 829 € *source données 2022 DGCL*). Il diminue chaque année depuis 2018, conformément à l'objectif de désendettement de la ville.



## V- Attribution de compensation, charges exceptionnelles et opérations diverses (hors provision)

Sans nouveau transfert de compétence à la Métropole, l'**attribution de compensation « négative »** versée par la Ville (chapitre 014) est figée depuis 2022 à **594.575 €**. La dernière modification date du 15 février 2021 lorsque la commission d'évaluation des transferts de charges a proposé de se mettre en conformité avec la législation et de transférer la part « Dotation TEOM » (87.150 €) de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les attributions de compensation (AC).

Il est à noter que dans le cadre de la révision quinquennale de l'attribution de compensation, la ville de Mont-Saint-Aignan a formulé en 2022 auprès de la Métropole une demande de révision du dispositif afin de rétablir l'équité financière pour les communes contributrices. Il semble que la Métropole ne soit pas totalement hostile de faire droit à cette demande...

Année	Compétences transférées	Montant AC	Montant des charges transférés	Taxe aménagement	Ajustements entre AC et DSC	AC corrigée (consultation astre)
2015	Voirie, urbanisme, défense incendie	399 459 €	1 195 588 €			-796 129 €
2016	Reversement taxe d'urbanisme	-796 129 €		33 374 €		-762 755 €
2017		-762 755 €		33 375 €		-729 380 €
2018	ajustement enfouissement réseaux	-729 380 €	3 156 €	22 249 €		-703 975 €
2019		-703 975 €		22 250 €		-681 725 €
2020		-681 725 €				-681 725 €
2021	Ajustement entre AC et DSC	-681 725 €			87 150 €	-594 575 €
2022		-594 575 €				-594 575 €

Des provisions pour le passage éventuel de **mise en non-valeur** et **d'annulation de titres sur exercices antérieurs** sont comme chaque année inscrites pour un montant d'environ 20 000 € au chapitre 65 afin de répondre aux situations **d'effacement de dette** consécutives à des procédures de rétablissement personnel.

## I- Les produits des services, du domaine et de la gestion courante

Produits des services - Chapitre 70	BP 2023	BP 2022	%
Culture	222 015	213 550	3.96%
Petite Enfance	404 063	340 143	18.8%
Jeunesse ( loisir + vie scolaire et périscolaire)	402 405	400 567	0.5%
Restauration municipale	500 000	481 870	3.8%
Concessions cimetière	49 000	51 000	-3.9%
Permis de stationnement et domaine public	177 997	114 664	55.2%
Publicité dans le mag' et les guides	13 000	18 500	-29.7%
Voyage des aînés	3 000	3 600	-16.7%
Autres (fourrière)	7 390	1 590	364.8%
<b>Total</b>	<b>1 778 870</b>	<b>1 625 484</b>	<b>9.4%</b>

Les produits des services, du domaine et de la gestion courante sont issus :

- Des participations des usagers au financement des services dont ils sont utilisateurs (restauration scolaire, centre de loisirs, droits de place, spectacles culturels...);
- De la valorisation du domaine public ou privé communal (loyers, charges...);
- Du paiement des permis de stationnement accordés (terrasses, échafaudages...);

**Les produits des services (chapitre 70)** devraient progresser de 9.4% par rapport à 2022 en raison d'une recette exceptionnelle d'occupation du domaine public sur un chantier (+100k€) et de la hausse des heures d'accueil dans les structures de la petite enfance.

## II- La fiscalité

**S'agissant des produits fiscaux (chapitre 73)**, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition des taxes foncières 2023.

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants	13,60 %	13,60 %
Foncier bâti	49.31 %	49.31%
Foncier non bâti	42,64 %	42,64 %

Les recettes de fiscalité directe n'évoluent qu'en fonction de l'élargissement de la base d'imposition (nouvelles constructions) et du coefficient de revalorisation des bases fiscales indexé sur l'inflation constatée.

Ce coefficient de revalorisation est codifié à l'article 1518 bis du CGI. Il est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2021, soit un taux d'évolution exceptionnel de **+7.1%**, qui est corrélé à l'évolution des prix.

En appliquant aux bases estimées les taux présentés ci-dessus, le produit fiscal attendu au BP 2023 s'élève à 14 278 618 €, soit **une progression de +9.1%** par rapport à 2022. Cela compense en grande partie la forte augmentation des prix des matières premières, de l'énergie et de la revalorisation des dépenses de personnel.

<b>Impôts et taxes - Chapitre 73</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>%</b>
Fiscalité directe locale	14 278 618	13 091 072	9.1%
Dotation de Solidarité Communautaire	387 300	351 519	10.2%
Fonds de péréquation	320 336	315 334	1.6%
Taxe sur les droits de place des marchés	24 000	22 000	9.1%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	350 000	380 000	-7.9%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	60 000	60 000	0.0%
Taxe additionnelle aux droits de mutations	1 500 000	1 060 500	41.4%
<b>Total</b>	<b>16 920 254</b>	<b>15 280 425</b>	<b>10.7%</b>

Les recettes issues du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** sont globalement stabilisées par rapport à 2022.

Les prévisions de **la taxe finale sur la consommation d'électricité** (350 k€) sont réajustées à la baisse par prudence au regard des réalisations 2022. Il est rappelé que cette taxe acquittée par les opérateurs de distribution d'électricité est assise sur le volume de MWh consommé sur le territoire. L'impact des éventuelles mesures individuelles de sobriété énergétique des consommateurs (ménages, entreprises, institutions,) n'est pas mesuré à ce stade, et devra faire l'objet d'un réajustement éventuel en cours d'année.

**La taxe sur la publicité extérieure (TLPE)** est maintenue à son niveau de 2022 (60 k€), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année.

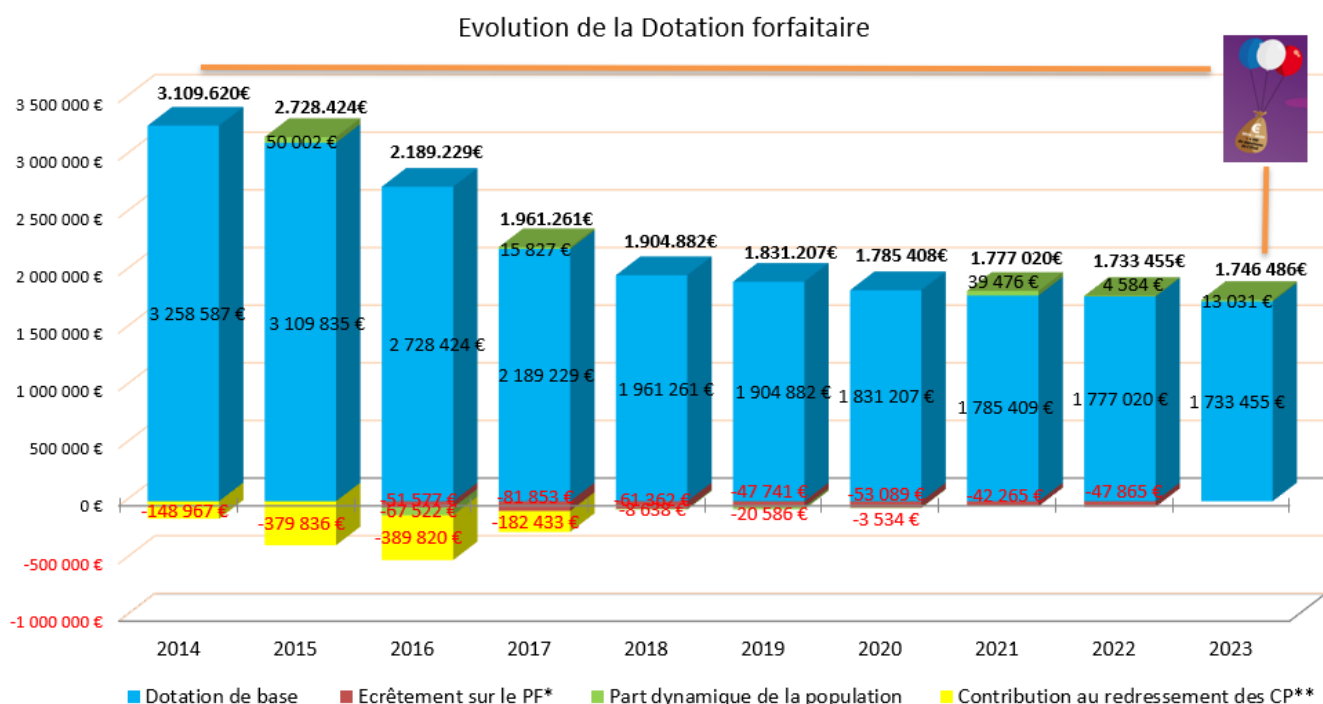
Enfin, l'inscription relative **aux droits de mutation** est à nouveau réajustée à la hausse en 2023 (+41%) au regard des sommes perçues en 2022 (1.6 M€). Le volume des transactions immobilières, ainsi que leurs montants, continuent de s'inscrire dans une dynamique forte sur la commune. Le budget anticipe ainsi une croissance des droits de mutation, malgré des conditions d'accès au crédit immobilier qui se durcissent pour les ménages.

### III- Les dotations et subventions de fonctionnement

Dotations et subventions - Chapitre 74	BP 2023	BP 2022	%
DGF - Dotation Forfaitaire	1 746 486	1 748 226	-0.1%
DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	756 496	716 217	5.6%
DGF - Dotation Nationale de Péréquation	70 318	70 852	-0.8%
Financement Petite Enfance - CAF	953 808	792 501	20.4%
Financement Jeunesse - CAF et Département	392 805	392 566	0.1%
Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle	125 610	125 610	0.0%
Compensation d'exonération fiscale	45 328	46 000	-1.5%
FCTVA (fonctionnement)	30 000	25 000	20.0%
Autres (Part. appel à projet..etc)	83 154	118 784	-30.0%
<b>Total</b>	<b>4 204 005</b>	<b>4 035 756</b>	<b>4.2%</b>

Pour la première fois depuis 10 ans, la loi de finances ne prévoit pas de diminution de la **dotation forfaitaire**, composante principale de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). L'écrêtement de 50 k€ sur le potentiel fiscal est supprimé ponctuellement en 2023. Elle est donc estimée pour 2023 à 1 746 486 €, soit un montant équivalent à 2022.

Par rapport à 2014, cette dotation aura diminué de 44% (soit -1.363 134 €). Cela représente une perte cumulée de 11 726 440 € sur 10 ans.



La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) est inscrite en progression de 5.6% du fait de l'éligibilité de la commune à la part bonifiée dite « cible » de la DSU (756 496 €).

Calculée sur des critères sociaux-économiques (croissance de la population, nombre de logements sociaux, revenu par habitant...etc.), elle évolue favorablement chaque année pour accompagner les politiques sociales de la ville.

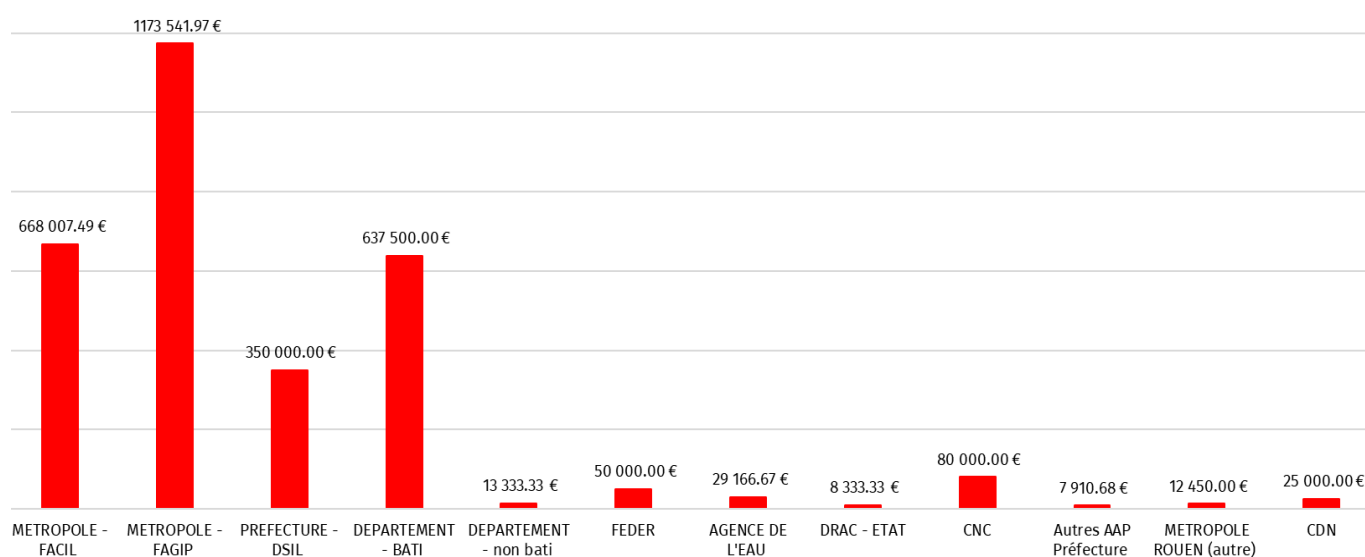
## IV- Les subventions d'équipement

La recherche de financement externe est un enjeu crucial pour mener à bien le programme d'investissement du mandat. Chaque projet d'équipement est étudié attentivement pour réduire autant que possible le reste à charge pour la ville.

Une prévision de **341 779 € de subventions d'équipement** a été inscrite au budget principal et **2 713 464 €** sur le budget annexe eurocéane, soit un total de financement prévu en 2023 de **3 055 243 €**.

Les subventions prévisionnelles sont ventilées par projet et par financeur comme suit :

Liste des financeurs prévus au budget 2023



### **Financements Métropole (dispositif FACIL + FAGIP) : 1 841 547 €**

- Réhabilitation de la toiture du pôle tennis/tennis de table, leds et chauffage : 17 500 €
- Travaux de toiture des églises Saint-André : 18 683 €
- Travaux de rénovation et réhabilitation du centre nautique Eurocéane : 589 922 € (FACIL)  
+ 1 173 541 € (FAGIP)
- Travaux de végétalisation cours écoles Saint-Exupéry : 41 901 €

### **Financements du département : 650 833 €**

- Réhabilitation de la toiture du pôle tennis, leds et chauffage : 37 500 €

- Travaux de rénovation et réhabilitation du centre nautique Eurocéane : 600 000 €
- Acquisition vidéoprotection : 13 333 €

**Financements de l'Etat (dispositif DSIL, Agence de l'eau, DRAC) : 407 360 €**

- Etude de résilience hydraulique (Agence de l'eau) : 29 167 €
- Diagnostic technique Voutes église Saint thomas (DRAC) : 8 333 €
- Travaux de rénovation et réhabilitation du centre nautique Eurocéane (DSIL) : 350 000 €
- Acquisition pour l'inclusion numérique des usagers (cabinet WEEM) : 19 860 €

**Autres financeurs (CNC, FEDER...) : 155 503 €**

- Acquisition d'un projecteur cinématographique (CNC) : 80 000 €
- Aménagement Bar de l'EMS (participation 50% CDN) : 25 000 €
- Travaux de végétalisation cours écoles Saint-Exupéry (FEDER) : 50 000 €
- Renouvellement gilets pare-balles : 503 €

Il est à noter que la ville sollicitera en 2023 l'aide « **fonds vert** » concernant le projet de travaux de rénovation énergétique de la toiture de l'école élémentaire Saint-Exupéry prévu en 2024. Ce fonds est un dispositif d'aide aux collectivités qui veulent renforcer leur performance énergétique, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

## **V- Les cessions**

Conformément à la stratégie financière de la commune et à la démarche de valorisation du patrimoine communal, la cession de la « Maison du Village » sera ré-engagée en 2023 pour un prix proposé à **440 000 €**.

Dans le cadre de cette cession, le bien sera conservé en l'état puisqu'il constitue un élément patrimonial communal à préserver dans ce quartier.

La Ville poursuit dans ce projet un objectif de développement et de valorisation de la vie associative dans une dynamique « 1 bâtiment associatif par quartier » pour assurer davantage de visibilité de leurs activités.

## **VI- Le recours à l'emprunt**

Comme indiqué plus haut, il est prévu de recourir à un emprunt de 2M€ en 2023 pour financer les travaux de réhabilitation du centre nautique. Cet emprunt est prévu en recettes



d'investissement sur le budget annexe Eurocéane avec un taux fixe estimé à 3.50 % sur 20 ans. Une consultation auprès des établissements bancaires sera lancée dès le budget voté.

## **VII- Produits financiers et produits exceptionnels**

Dans le cadre du mécanisme global de valorisation des transferts à la Métropole, un dispositif de prise en charge, par cette dernière, du remboursement des emprunts ayant servi à financer des compétences transférées a été approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A défaut d'emprunts affectés à ces compétences, un niveau de dette « théorique » a été estimé.

**La Métropole versera, chaque année et jusqu'à extinction de cette dette fictive (15 ans), une dotation qui couvre, en fonctionnement comme en investissement, les annuités simulées.** La recette, cette année, est de **109 625 €** pour la Ville.

# Budget annexe Eurocéane

Le budget 2023 présenté ci-dessous s'équilibre à hauteur de **1 077 999 € en fonctionnement et 4 797 608 € pour la section d'investissement.**

De par son activité concurrentielle, ce budget annexe est assujéti à la TVA. Il ouvre le droit à récupérer la TVA sur ces dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les travaux de réhabilitation du centre nautique (4.7 M€) ainsi que ces financements (2.7 M€) seront donc portés sur ce budget afin de déduire 950 K€ de TVA.

Le précédent emprunt de 2.9 M€ contracté en 1998 dans le cadre de la première réhabilitation du centre nautique, s'est éteint au 31 décembre 2022. Il sera remplacé en 2023 par un nouvel emprunt de 2M€. Le taux fixe est estimé à 3.5% sur 20 ans correspondant à des annuités de 160 k€. Une consultation auprès des établissements bancaires sera lancée dès le vote du budget.

Pour cette première année de délégation de service publique, la subvention de la ville est en forte hausse par rapport à 2022 pour atteindre 884 634 €. Cette augmentation est liée au montant exceptionnel de la contrainte pour compensation de service public, versée au délégataire pour compenser l'absence de recette d'exploitation durant la période de fermeture du centre nautique (661.563 €). Le délégataire reversera pour sa part une redevance d'utilisation de l'équipement, proratisée sur 9 mois d'ouverture, soit environ 33 365 €.

## BP 2023 Eurocéane- EQUILIBRE D'ENSEMBLE

		BP 2022	BP 2023			BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	40 430	297 511	Fonctionnement Recettes	70 Produits des services		
	65 Charges de gestion courante		661 563		74 Dotations et subventions		
	66 Charges financières	702	34 781		75 Autres produits de gestion	384 591	1 077 999
	67 Charges exceptionnelles	310 800	-		76 Produits financier		
	68 Provisionnement				77 Produits exceptionnels	500	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>351 932</b>	<b>993 855</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>385 091</b>	<b>1 077 999</b>
	042 Opération d'ordre	8 849	6 200		042 Opération d'ordre		-
023 Virement à l'investissement	24 310	77 944			-		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>33 159</b>	<b>84 144</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
			002 Reprise excédents N-1				
<b>TOTAL</b>	<b>385 091.00</b>	<b>1 077 999.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>385 091.00</b>	<b>1 077 999.00</b>		
Investissement	16 Remboursement dette	33 159	50 000	Investissement Recettes	024 Produits des cessions		
	20 Etudes AMO		752 125		10 Dotations et fonds propres		-
	21 Dépenses d'équipement		-		13 Subventions d'équipement		2 713 464
	23 Travaux réhabilitation		3 995 483		16 Recours à l'emprunt		2 000 000
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>33 159.00</b>	<b>4 797 608.00</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>-</b>	<b>4 713 464</b>
	040 Opération d'ordre				040 Opération d'ordre	8 849.00	6 200
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		041 OPERATIONS PATRIMONIALES		
001 Reprise déficit N-1			021 Virement du fonctionnement	24 310	77 944		
<b>TOTAL</b>	<b>33 159.00</b>	<b>4 797 608.00</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>33 159</b>	<b>84 144</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>418 250.00</b>	<b>5 875 607.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 159.00</b>	<b>4 797 608.00</b>		
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>418 250.00</b>	<b>5 875 607.00</b>		